

## Burundi : «Le régime oblige les gens à voter en faveur du référendum»

RFI, 26-02-2018 Le cas du Burundi doit être abordé ce lundi au Conseil de sécurité des Nations unies. À cette occasion, la Fédération internationale de la ligue des droits de l'homme (FIDH) et la ligue ITEKA au Burundi publient une note sur la situation dans le pays avec des recommandations à destination des diplomates onusiens.

Un référendum est prévu en mai prochain au Burundi pour décider d'un changement de Constitution qui permettrait, entre autres, au président Pierre Nkurunziza de se représenter pour deux nouveaux mandats. Selon la FIDH, « les autorités mènent une campagne de terreur qui vise à contraindre la population à s'inscrire sur les listes électorales et à voter en faveur de la vision constitutionnelle ». Au cours de l'année 2017, selon le rapport, il y a eu 456 meurtres commis par le régime et les forces de l'ordre, 89 disparitions forcées, 283 victimes d'actes de torture, 77 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, et 338 arrestations souvent suivies de détentions en dehors de toute procédure légale. Joint par RFI, Florent Geel, directeur du bureau Afrique de la FIDH, explique que « le référendum a pour but essentiel le contrôle et le maintien au pouvoir du régime actuel et de son président, et ce par tous les moyens ». « Les moyens qui sont utilisés aujourd'hui au Burundi sont ceux qui sont utilisés depuis trois ans d'ailleurs, c'est à dire pourchasser tous ceux qui pourraient être dans une vision contestataire, poursuit Florent Geel. Vous avez un régime qui enrôle de force la population, oblige les gens à voter et à voter en faveur du référendum. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit très probablement pour changer la donne adopter des sanctions individuelles et ciblées contre les membres du régime politique, mais également de l'armée, de la police et des milices Imbonerakure, qui sont responsables des crimes qui sont commis au Burundi, et tenter de les amener à la table des négociations et de relancer un dialogue politique pour avoir une issue politique à cette crise. Car c'est une crise avant tout politique ». La CPI a ouvert une enquête pour des crimes commis au Burundi qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});